*Commune des Avirons*

**Extrait N° 16 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

---

**Séance ordinaire du 26 juin 2015**

**L'an deux mil quinze, le 26 juin** à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

02 JUIL. 2015

que la convocation du Conseil a été faite le **17 juin 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

**Présents :** M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie-Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – M. CANTINA Pierrot – M. FORT Paul – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

**Absent excusé :** Mme CADERBY Colette

**Procuration : Mme HEBERT Monique** a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – **Mme LESQUELIN Nadia** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **Mme HOARAU Annie** a donné mandat à M. FORT Paul – **Mme SILOTIA Natacha** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. le Maire** a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- **M. René MONDON** a été désigné président de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 3 à l'affaire n° 8.
- **M. le Maire** a repris la présidence de la séance à l'affaire n° 9.
- **M. RIVIERE Lucien** a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n°14.
- **M. RIVIERE Lucien** a réintégré la salle à l'affaire n° 15.

**& &**
**&**

**AFFAIRE N° 16 /** **Installation classée : Exploitation d'une carrière à ciel ouvert, d'une installation de tri de matériaux, d'une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs sur la Commune de Saint-Leu**

- Avis du Conseil Municipal

Par arrêté n°029/2015/SP/SAINT-PAUL du 21 avril 2015 de Madame le Sous-Préfet de Saint-Paul, une enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert, d'une installation de tri de matériaux, d'une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs sur la Commune de Saint-Leu, présentée par SCPR a été prescrite du 18 mai 2015 au 22 juin 2015.

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet.

Le Maire,

Considérant la proximité du site du projet avec le territoire communal ;

Considérant l'étendue du périmètre du projet et de la zone d'extraction : respectivement 55 hectares et 29 hectares ;

Considérant que le périmètre d'étude environnementale n'a pas été suffisamment élargi à la zone communale et qu'en conséquence les impacts ont été incomplètement mesurés notamment au regard de la proximité d'un grand nombre d'habitation sur le territoire Avironnais.

Considérant la masse de matériaux extraits et la durée de l'exploitation (17 millions de tonnes, plus de 6 ans) ;

Au regard des enjeux et des impacts néfastes d'un tel projet :

- Pour le milieu humain (teneur en poussière, bruit, accroissement des flux routiers, gènes diverses du fait des vibrations et des projections engendrées par les tirs de mines…) ;
- Pour la nappe d'eau souterraine ;
- Pour le milieu marin ;
- Pour le paysage ;
- Pour la faune et la flore ; etc…

Propose au Conseil Municipal de se positionner contre la réalisation de ce projet.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré, à **la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)** se positionne contre la réalisation de ce projet.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

MAIRIE DE SAINT-LEU ★ DE LA REUNION ★